

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE A L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL

Du lundi 25 novembre 2024 à 9h00 au jeudi 26 décembre 2024 à 17h00

Par arrêté n°2024-029, le Président de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Paris Terres d'Envol a prescrit l'enquête publique portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'EPT Paris Terres d'Envol.

La procédure a pour objet l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'EPT Paris Terres d'Envol.

L'enquête publique se déroulera **du lundi 25 novembre 2024 à 9h00 au jeudi 26 décembre 2024 à 17h00**, soit une durée de 32 jours consécutifs. Le siège de l'enquête est établi à l'adresse de l'Etablissement Public Territorial de Paris Terres d'Envol.

Monsieur **M. Jean-Pierre CHAULET** a été désigné en qualité de président de la commission d'enquête par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Montreuil. La commission d'enquête qui a été désignée est composée de membres titulaires dont M. Jean-François BIECHLER, M. Michel GAUTHIER, M. Bertrand CHANTALAT et M. Daniel ROME, et de membres suppléants dont M. André RISCH et M. François REBUFAT.

Le projet du PLUi de Paris Terres d'Envol a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Celle-ci et l'avis de l'autorité environnementale sont joints au dossier d'enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête publique **du lundi 25 novembre 2024 à 9h00 au jeudi 26 décembre 2024 à 17h00**, chacun pourra consulter et prendre connaissance du dossier d'enquête publique, selon les modalités listées ci-dessous :

- **Dans les communes membres concernées par l'élaboration du PLUi et à l'EPT**, aux horaires habituels d'ouverture des services au public et pendant les permanences de la commission d'enquête :

**Drancy** : Centre administratif de la ville - Place de l'hôtel de Ville, 93701 Drancy.

**Aulnay-sous-Bois** : Service urbanisme du centre administratif de la ville - 16 boulevard Felix Faure, 93602 Aulnay sous-Bois.

**Dugny** : Service urbanisme de l'hôtel de ville de Dugny - 1 rue de la résistance, 93440 Dugny.

**Le Bourget** : Service urbanisme de l'hôtel de ville du Bourget - 65 avenue de la Division Leclerc, 93350 Le Bourget.

**Le Blanc-Mesnil** : Service urbanisme de l'hôtel de Ville - 1 Place Gabriel Péri, 93150 Le Blanc-Mesnil.

**Sevran** : Service urbanisme au pôle urbain de la ville - 1 rue Henri Becquerel, 93270 Sevran.

**Tremblay-en-France** : Service urbanisme de la mairie de Tremblay-en-France - 18 boulevard de l'Hôtel de ville, 93290 Tremblay-en-France.

**Villepinte** : Centre administratif, bâtiment F - 16/32 av. Paul Vaillant Couturier, 93420 Villepinte.

**L'Etablissement Public Territorial (EPT) de Paris Terres d'Envol** : 50 allée des impressionnistes - 93420 Villepinte.

- **Depuis un poste informatique** dans toutes les communes membres concernées et au siège administratif de l'EPT Paris Terres d'Envol, aux horaires habituels d'ouverture des services au public de ces lieux d'accueil.

- **Sur les sites internet dédiés** : <https://plui.paristerresdenvol.fr/> et <https://www.registre-numerique.fr/elaboration-plui-paris-terres-denvol>

- **Via un lien internet** accessible depuis les sites internet de l'Etablissement Public Territorial Paris Terres d'Envol <https://www.paristerresdenvol.fr> et des communes membres concernées.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, **du lundi 25 novembre 2024 à 9h00 au jeudi 26 décembre 2024 à 17h00**, chacun pourra consigner éventuellement ses observations et propositions sur le projet de PLUi, à l'attention de la commission d'enquête :

- **Sur les registres d'enquête** à feuillets non mobiles, coté et paraphé par un membre de la commission d'enquête, disponibles dans chacune des communes membres concernées par l'élaboration du PLUi de l'EPT Paris Terres d'Envol et au siège administratif de l'EPT Paris

Terres d'Envol, aux horaires habituels d'ouverture des services au public de ces lieux et lors des permanences de la commission d'enquête mentionnées ci-dessous.

- **Sur le registre dématérialisé** hébergé sur le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/elaboration-plui-paris-terres-denvol>

- **Par voie électronique** : [elaboration-plui-paris-terres-denvol@mail.registre-numerique.fr](mailto:elaboration-plui-paris-terres-denvol@mail.registre-numerique.fr)

- **Par courrier postal** à la commission d'enquête à l'adresse suivante : Monsieur le président de la commission d'enquête du PLUi de Paris Terres d'Envol - BP 10 018 - 93601 Aulnay-sous-Bois.

**Une réunion publique** sous la présidence du Président de la commission d'enquête se tiendra le **05 décembre 2024** à partir de 19h30 à l'Espace Saint-EX - 25 bd André Citroën, 93600 Aulnay-sous-Bois.

Les membres de la commission d'enquête tiendront des permanences aux dates et heures fixées ci-dessous, et dans les lieux et adresses des communes membres indiquées ci-dessous.

#### **Aulnay**

28 novembre 14h30-17h30  
02 décembre 14h30-17h30  
11 décembre 09h00-12h00  
21 décembre 09h30-12h30

#### **Drancy**

29 novembre 14h30-17h30  
12 décembre 09h00-12h00  
18 décembre 14h30-17h30  
23 décembre 09h00-12h00

#### **Dugny**

25 novembre 14h00-17h00  
05 décembre 09h00-12h00  
13 décembre 14h00-17h00  
18 décembre 09h00-12h00

#### **Le Bourget**

25 novembre 08h45-11h45  
05 décembre 14h00-17h00  
14 décembre 08h45-11h45  
18 décembre 14h00-17h00

#### **Le Blanc-Mesnil**

25 novembre 9h00-12h00  
07 décembre 9h00-11h45  
14 décembre 9h00-11h45  
18 décembre 9h00-12h00

#### **Sevran**

27 novembre 13h00-16h00  
04 décembre 13h00-16h00  
11 décembre 13h00-16h00  
18 décembre 13h00-16h00

#### **Tremblay-en-France**

28 novembre 14h00-17h00  
07 décembre 09h00-12h00  
10 décembre 14h00-17h00  
18 décembre 14h00-17h00

#### **Villepinte**

30 novembre 08h45-11h45  
04 décembre 14h00-17h00  
11 décembre 14h00-17h00  
20 décembre 14h00-17h00

Des informations peuvent être demandées sur ce dossier auprès de l'autorité compétente responsable du PLUi, Monsieur le Président de l'EPT Paris Terres d'Envol, par l'intermédiaire de la Direction de la Planification urbaine de l'EPT. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, dès la publication de l'arrêté n° 2024/ 029.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique :

- Dans les communes membres concernées par l'élaboration du PLUi, aux adresses indiquées ci-dessus ;

- Au siège administratif de l'EPT Paris Terres d'Envol, 50 Allée des impressionnistes 93420 VILLEPINTE ;

- En Préfecture ;

- Via un lien internet depuis le site internet de l'EPT Paris Terres d'Envol (<https://www.paristerresdenvol.fr/>) ;

- Sur le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/elaboration-plui-paris-terres-denvol>.

Le Conseil de Territoire de Paris Terres d'Envol se prononcera par délibération sur l'approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'EPT Paris Terres d'Envol, après modifications éventuelles pour tenir compte des résultats de l'enquête.

Le Président  
Bruno BESCHIZZA